

07 juin 2012 -17:27

Appartient à Conseil des ministres du 8 juin 2012

Nouvelle méthode d'établissement des normes d'occupation des services publics fédéraux

Le Conseil des ministres a approuvé la nouvelle méthodologie qui sera appliquée par la Régie des bâtiments pour établir les programmes des besoins et la norme d'occupation des services publics fédéraux.

L'initiative du ministre des Finances Steven Vanackere et du secrétaire d'Etat à la Régie des bâtiments Servais Verherstraeten prévoit, pour tous les dossiers d'hébergement de la Régie des bâtiments, une méthode standardisée pour le calcul de la surface primaire utile nécessaire en fonction d'une typologie standardisée des locaux, de la spécificité des fonctions exercées et de l'environnement de travail. La surface primaire corrigée est ramenée à 13,5 m² par travailleur équivalent temps plein.

La proposition définit également une méthode univoque d'attribution des places de parking en fonction de l'accessibilité des immeubles en transport en commun et des impositions régionales en matière de parkings.

Cette nouvelle méthodologie sera d'application pour toute nouvelle prise en location, extension de contrat, nouvelle construction ou rénovation lourde d'un bâtiment. Elle servira aussi pour la réalisation du monitoring d'occupation du parc immobilier.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des
bâtiments et au Développement durable
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33 11